

## Vue bloc du programme des cours

Or Th Pr Au Cr

### Informations complémentaires

#### Renseignements

Dr Geneviève CHRISTIAENS

Direction médicale (Hygiène hospitalière)

CHU - 4000 LIEGE - Bât. B35

Tél.: 04/366.82.19.

Courriel: G.Christiaens@chu.ulg.ac.be

#### Cadre légal

A.R. du 26.04.07 (MB : 07.06.07) : Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 octobre 1964 portant fixation des normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre.

#### Présentation

L'évolution de l'épidémiologie des infections associées aux activités de soins, de la microbiologie, des techniques de soins et de la législation est telle qu'une formation pointue permettant d'acquérir des connaissances professionnelles en prévention et contrôle des infections est devenue nécessaire et ce, conformément à l'A.R. du 26 avril 2007, article 9bis.

Ce certificat satisfait à l'exigence légale et permet d'exercer la fonction de médecin ou d'infirmier(e) hygiéniste hospitalier.

#### Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux médecins, pharmaciens biologistes et infirmier(e)s (nombre maximum de participants : 30).

Deux prérequis indispensables pour les infirmier(e)s :

1. Détenir le diplôme de baccalauréat en soins infirmiers.
2. Détenir la licence / le master en sciences de la santé publique.

Le dossier de candidature, comprenant la lettre de motivation, le curriculum vitae et une copie des diplômes requis, doit être transmis pour le 15 octobre au plus tard, soit par voie postale (Prof. Christiane Gosset, Département des sciences de la santé publique, Université de Liège, Bât. B23, CHU Sart Tilman, 4000 Liège) ou par mail : Francoise.Daoud@ulg.ac.be

Durée de la formation

**Crédits ECTS : 20**

#### Formation de base :

150 heures de cours théoriques et pratiques

Tous les mercredis de 9h à 18h de janvier à juin.

#### Formation complémentaire :

150 heures pour les médecins et pharmaciens biologistes et 100 heures pour les infirmier(e)s qui comprennent la rédaction d'un travail de fin d'études et la participation à d'autres séminaires de formation en hygiène hospitalière (100 heures ou 50 heures).

#### Programme de cours

#### Collégialité:

Coordinateur: Geneviève CHRISTIAENS (ULg)

Membres: Anne SIMON (UCL), Baudouin BYL (ULB)

Le programme reprend l'ensemble des thèmes recommandés dans le cadre du projet « Improving Patient Safety in Europe (IPSE) » pour le « Core Curriculum for Infection Control Practitioners in Europe », ainsi que les spécificités propres à la situation belge.

### Bloc 1

#### Cours obligatoires

MCER0252-1 *Cours théoriques et séminaires* - COLLÉGIALITÉ 139 - - 15

Partim 1 : Aspects législatifs et structure de l'hygiène hospitalière en Belgique - Collégialité

Partim 2 : Microbiologie et syndromes cliniques, germes multi-résistants - Collégialité

Partim 3 : Antibiotiques et concepts de base de la résistance aux antibiotiques - Collégialité

Partim 4 : Grands principes de la protection du soignant, de la prévention des infections et de la maîtrise de la résistance - Collégialité.

Partim 5 : Epidémiologie et statistique appliquées à l'hygiène hospitalière - Collégialité

Partim 6 : Elaboration et gestion d'un programme de contrôle des infections - Collégialité

Partim 7 : Amélioration de la qualité et de la sécurité des activités hospitalières - Collégialité

Partim 8 : Surveillance et investigation : élaboration et gestion des systèmes de surveillance, gestion des épidémies - Collégialité

Partim 9 : Contrôle des infections : élaboration des interventions de contrôle, mise en oeuvre des procédures de contrôle, contrôle des sources d'infection environnementale - Collégialité

Partim 10 : Special settings : soins intensifs, néonatalogie, onco-hématologie, dialyse, soins extra-hospitaliers, long séjour, urgences, services médico-techniques, endoscopie et cabinet dentaire - Collégialité

Partim 11 : Aspects juridiques de l'hygiène hospitalière et des infections nosocomiales - Collégialité

Partim 12 : Séminaires - Collégialité

MTRA9010-1 TFE - COLLÉGIALITÉ

11 - - 5

Evaluation

Le certificat ne peut s'obtenir qu'après la participation à la formation de base, à la formation complémentaire et la réussite d'un travail de fin d'études.

Inscription

Où ? : Cellule Formation continue de l'ULg

Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen

Frais d'inscription : 1400 #.